

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11307**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention : Géographie et Aménagement, spécialité Géomatique

Nouvel intitulé : Mention Géomatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Toulouse Jean Jaurès, Institut national polytechnique de Toulouse (INPT) (Ecole Nationale Supérieure Agronomique (Toulouse) ENSAT), Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'Université Toulouse II, Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121b Géographie (outils, méthodes et modèles)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours Science de l'Information Géoréférencée pour la Maîtrise de l'environnement et l'Aménagement des territoires (SIGMA)

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités géomatiques, appliquées à l'aménagement de l'espace, à la gestion de l'environnement et à l'agronomie, suivantes :

Il exerce les méthodes, techniques et outils de la géomatique (SI, SIG, traitement d'image satellite, cartographie interactive, programmation, conception de bases de données, analyse spatiale, modélisation et simulation spatio-temporelle, design graphique, aide à la décision, techniques de positionnement global, qualité des données).

Il conçoit, met en œuvre et supervise des applications géomatiques, informatiques et cartographiques

Il analyse des problématiques d'aménagement, d'agronomie et de gestion de l'environnement complexes

Il expertise la mise en place et la réorganisation des solutions géomatiques dans les secteurs d'application indiqués

Il gère des projets et interface les différents services, producteurs et usagers

Il veille à la pérennité des solutions (catalogage, métadonnées, interopérabilité, normalisation) et à leur traçabilité

Il génère des scénarii prospectifs en tant qu'aide à la décision et outil de prévention des risques.

Le diplômé maîtrise dans le respect de la réglementation légale et conventionnelle ainsi que dans le respect des règles d'éthique : la conduite et le contrôle de toutes les opérations relatives à la conception, mise en œuvre et interprétation d'applications géomatiques dans les domaines de l'aménagement, de l'agronomie et de la gestion de l'environnement

la conception de solutions géomatiques

la gestion de projets dans le domaine du diplôme

la recherche, fondamentale et appliquée, de solutions scientifiques géomatiques

l'expertise du volet géomatique des procédures d'aménagement, d'agronomie et de gestion environnementale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille en entreprise, en cabinet de consultant ou d'expertise, dans les collectivités territoriales et organismes semi-publics, dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : chef de projet - ingénieur / cadre - chargé de mission - consultant - expert - chercheur - enseignant

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1808 : Information géographique

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Pour l'accès au M1 : Licence de Géographie, MST et IUP d'Aménagement, Licence professionnelle en géomatique ou SIG, Ecologie, Environnement ou diplôme équivalent.

Pour l'accès au M2 : Master 1 / Maîtrise de Géographie, MST et IUP d'Aménagement, MIAGe, diplôme d'Ingénieur en Agronomie, en Informatique ou justifiant un niveau Bac + 4 des Grandes Ecoles d'Ingénieurs, autres maîtrises et diplômes ayant une équivalence Bac + 4 validée par la Commission des Titres de l'établissement habilité

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

Niveau M1 : toute étape M1 (60 ECTS)

Niveau M2 :

UE 50 A : Système d'Information Géographique et télédétection - 9 ECTS

UE 50 B : Informatique et Systèmes d'Information- 9 ECTS

UE 51 : Applications géomatiques en environnement, aménagement et agronomie - 3 ECTS

UE 52 A : La géomatique en tant que discipline scientifique - 3 ECTS

UE 52 B : Conduite de projet et communication - 3 ECTS

UE 52 C : LV - 3 ECTS

UE 53 : Ateliers géomatiques - 8 ECTS

UE 55 : Stage en entreprise ou mémoire de recherche - 22 ECTS (rapport de stage / mémoire préparatoire à la thèse, les 2 donnant lieu à une soutenance)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://geo.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail / UFR Sciences, Espaces, Sociétés / Département de Géographie-Aménagement

Historique de la certification :

Certification suivante : Mention Géomatique